

 Ce contenu a été archivé le 24 juin 2013.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».



Santé
Canada

Health
Canada

Avis au lecteur : La période de consultation en ligne est terminée.
Ce document est un instantané du contenu présenté au public durant
la période de commentaires.

Programme de la lutte au tabagisme



Vers une autre réussite

Projet de renouvellement de
l'information relative à la santé
figurant sur les étiquettes
de produits du tabac

Document de consultation

Août 2004

Résumé

Santé Canada propose de modifier les exigences d'étiquetage pour les produits du tabac.

L'étiquetage vise à accroître la sensibilisation du public aux dangers et aux effets pour la santé liés à l'usage du tabac. L'approche actuelle et les règlements d'application sont en place depuis 2000 et ciblent les utilisateurs de tabac au moyen de messages évidents, informatifs et crédibles. Les exigences d'étiquetage sont axées sur des messages dans trois domaines, notamment les mises en garde contre les dangers pour la santé, les messages d'information sur la santé et les énoncés sur les émissions et les constituants toxiques.

Les recherches démontrent l'efficacité des mises en garde actuelles...

Les résultats de recherche et d'évaluation appuient clairement et fortement l'orientation de l'étiquetage des produits du tabac dans son ensemble. Les résultats démontrent plus particulièrement que les fumeurs aussi bien que les non-fumeurs de tout âge appuient fortement les mises en garde illustrées affichées sur la surface principale des emballages de produits du tabac. Les mises en garde sont jugées évidentes, elles sont une importante (dans certains cas, la plus importante) source de renseignements sur les effets de l'usage du tabac, et elles sont perçues comme étant à la fois crédibles et informatives.

...mais pourraient être améliorées pour bon nombre de Canadiennes et de Canadiens

Les plus récentes recherches démontrent que certaines mises en garde ne réussissent pas à joindre efficacement les adultes de faible niveau d'alphabétisation. Essentiellement, certaines images et certains messages écrits pourraient être simplifiés afin d'être bien compris par tous les lecteurs.

Pour certains fumeurs, l'énoncé sur les émissions et les constituants toxiques sont ambigus...

Plusieurs personnes croient que l'énoncé sur les émissions toxiques porte à confusion; plus particulièrement, elles comprennent difficilement la fourchette identifiée pour chaque émission, et peu se souviennent des six substances de l'énoncé (le goudron, la nicotine, le monoxyde de carbone, le formaldéhyde, l'acide cyanhydrique et le benzène).

...et les fumeurs font souvent abstraction des messages d'information sur la santé et les conseils relatifs à l'abandon

Bon nombre de personnes ne sont pas au courant des messages d'information sur la santé et des conseils relatifs à l'abandon du tabac inscrits sur la face arrière ou sur le rabat supérieur du tiroir des paquets à coulisse ou sous forme de prospectus dans les paquets à abattant.

Propositions

Santé Canada propose de modifier chacune des trois composantes. En bref, les propositions de nouvelles exigences visent à :

- **Créer une série de mises en garde contre les dangers pour la santé** qui comprennent toute une gamme d'approches et de messages appropriés aux différents besoins. Ces mises en garde feraient l'objet d'une rotation à tous les deux ans. Les mises en garde comprendraient plus précisément :

- des messages appropriés aux adultes de faible niveau d'alphabétisation et à d'autres auditoires (les personnes susceptibles d'abandonner le tabac, les fumeurs invétérés);
- des messages croisés, y compris une mise en garde contre les dangers pour la santé et les avantages liés à l'abandon du tabac;
- des messages sur les émissions et les constituants toxiques, y compris entre autres les effets sur la santé attribuables à une émission ou à un constituant.

- **Élaborer de nouveaux messages d'information sur la santé** clairs, positifs et axés sur l'action. Ces nouveaux messages seraient mis davantage en évidence en :

- déplaçant le message d'information sur la santé de la face arrière du tiroir du paquet à coulisse au rabat supérieur;

- inscrivant d'autres renseignements utiles aux fumeurs (p. ex. un horaire d'« abandon » accompagné d'un message clair sur l'abandon) sur la face arrière du tiroir ou sur le prospectus.

- **Remplacer l'énoncé sur les émissions et les constituants toxiques** par une série de nouveaux énoncés qui sont axés sur une seule substance à la fois. Ces énoncés révisés feraient l'objet d'une rotation à tous les deux ans et :

- afficheraient des renseignements clairs sur la substance et ses effets sur la santé, y compris des renseignements, comme la fourchette (pour les émissions) ou le niveau (pour les constituants);
- seraient répartis également parmi les paquets, de la même manière que sont réparties les mises en garde actuelles.

Dans l'ensemble, les modifications que propose Santé Canada prendraient appui sur le succès des exigences d'étiquetage actuelles relatives aux produits du tabac. Le Ministère invite le public et les intervenants à transmettre leurs commentaires et les prie de lui faire part de toute autre suggestion (pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 5.0).

Contenu

Résumé	i
1.0 Introduction	1
2.0 Historique et Contexte	3
2.1 Usage du tabac au Canada	3
2.2 Stratégie de lutte au tabagisme du gouvernement fédéral	4
2.3 Situation internationale	4
2.4 Rétrospective – L'étiquetage des produits du tabac au Canada	5
3.0 Résumé des recherches	6
3.1 Efficacité de l'étiquetage actuel – Paquets de cigarettes	6
3.2 Mises en garde contre les dangers pour la santé liés au tabac sans combustion, aux cigares et au tabac à pipe	9
3.3 Orientation selon les recherches	10
4.0 Propositions de nouvelles exigences	11
4.1 Mises en garde contre les dangers pour la santé	11
4.2 Messages d'information sur la santé	12
4.3 Énoncé sur les émissions et les constituants toxiques	13
4.4 Autres propositions, conseils, commentaires	14
5.0 Rétroaction	15
Références bibliographiques	16

Introduction



Santé Canada propose de nouvelles dispositions relatives au *Règlement sur l'information relative aux produits du tabac* en vertu de l'article 17 de la *Loi sur le tabac*. La proposition du Ministère, telle qu'elle est décrite dans le présent document de consultation reflète l'engagement du gouvernement du Canada visant à renseigner les Canadiennes et les Canadiens sur les sérieux risques pour la santé liés à l'usage du tabac. Nous invitons et encourageons les parties et les citoyens intéressés à commenter les présentes propositions. Vos suggestions pourraient aider à façonner l'orientation du gouvernement à ce sujet. Veuillez consulter la section 5.0 pour obtenir des renseignements sur la marche à suivre pour participer à la présente consultation.

Pourquoi changer l'étiquetage des produits du tabac maintenant?

Les exigences actuelles sur l'étiquetage des produits du tabac sont en place depuis 2000.

Elles ont été élaborées dans le but de toucher les utilisateurs de tabac au moyen de messages évidents, informatifs et crédibles. Des recherches qualitatives et quantitatives ont démontré que les exigences actuelles relatives aux mises en garde contre les dangers pour la santé (l'un des éléments essentiels de l'étiquetage des produits), ont été fructueuses. En outre, elles servent maintenant de modèle pour les autres pays.

Cela dit, les recherches démontrent aussi que les mises en garde contre les dangers pour la santé ne réussissent pas à toucher *tous* les fumeurs actuels et éventuels. Plus précisément, les personnes de faible niveau d'alphabétisation comprennent difficilement les mises en garde et les énoncés sur les émissions toxiques. De plus, les énoncés sur les émissions¹ et les constituants toxiques ainsi que les messages d'information sur la santé ne sont pas aussi évidents ou informatifs que prévus.

¹ Le terme « émission » est utilisé ici pour décrire une substance présente dans la fumée du tabac, tandis que « constituant » réfère à une substance présente dans un produit du tabac non fumé.

Comment tirer profit du présent document de consultation

Le présent document de consultation offre un aperçu de l'étiquetage des produits du tabac au Canada et dans d'autres pays, un résumé de la recherche de Santé Canada sur les messages actuels et l'ensemble des modifications proposées sur l'étiquetage des produits du tabac. Plus précisément, la section 4.0 identifie les types de modifications que Santé Canada songe à apporter aux :

- **mises en garde illustrées contre les dangers pour la santé** affichées sur les principales surfaces exposées de la plupart des emballages de produits du tabac;
- **énoncés sur les émissions toxiques** affichées sur le côté de la plupart des paquets de tabac à fumer et aux **énoncés sur les constituants toxiques** exigés sur la plupart des paquets de tabac sans combustion;
- **aux messages d'information sur la santé** affichés sur la face arrière du tiroir et sur le rabat supérieur des paquets à coulisse ou sur les prospectus dans les paquets à abattant.



Les modifications proposées dans la section 4.0 sont fondées sur les recherches présentées à la section 3.0 et visent à répondre aux besoins d'un auditoire plus varié et à ce que l'étiquetage soit toujours évident, informatif et crédible. Le site Web du Programme de la lutte au tabagisme (www.vivezsansfume.ca) présente davantage de renseignements sur les recherches indépendantes et les recherches demandées par Santé Canada relatives à l'impact des exigences actuelles sur l'étiquetage des produits du tabac.

Bien que le présent document de consultation soit axé sur l'étiquetage des paquets de cigarettes, des modifications seront aussi prévues relativement à l'étiquetage de tous les produits du tabac vendus au Canada, y compris les bâtonnets de tabac, le tabac en feuilles, les cigares, le tabac à pipe, les *bidis*, les *kreteks* (aussi connues comme des cigarettes parfumées au clou de girofle), le tabac à pipe orientale (aussi appelées *narguileh* et *shisha*), et tous les produits de tabac sans combustion que l'on peut priser, sucer ou mâcher.

Historique et Contexte



2.1 Usage du tabac au Canada

Au cours des 40 dernières années, le Canada a réussi à réduire considérablement l'usage du tabac. En effet, le pourcentage d'adultes qui fument a diminué de moitié. Néanmoins, l'usage du tabac demeure l'un des plus sérieux problèmes évitables au pays, et compte environ cinq millions de Canadiennes et de Canadiens qui utilisent encore le tabac. En 1998, la plus récente année pour laquelle des données sont disponibles, au-delà de 45 000 Canadiennes et Canadiens sont décédés de maladies attribuables à l'usage du tabac. De ces décès, mille étaient attribuables à l'exposition de la fumée secondaire.

Le taux de tabagisme diminue systématiquement chez les Canadiennes et les Canadiens

Les plus récents résultats (1^{re} vague, 2003) selon l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC)², démontrent qu'environ 20 % de la population de 15 ans et plus sont des fumeurs actuels (16 % fument quotidiennement).

Ce pourcentage représente une légère diminution par rapport aux taux de la première moitié de 2002 (21 %).

Les taux de tabagisme chez les jeunes de 15 à 19 ans sont encore plus faibles (18 %), dont 11 % fument quotidiennement et 7 % fument occasionnellement. Ces données indiquent la prolongation de la tendance à la baisse affichée dans les dernières années et une légère diminution par opposition à 22 % en 2002.

La prévalence du tabagisme chez les jeunes adultes de 20 à 24 ans est de 30 % (22 % quotidiennement et 8 % occasionnellement), une légère diminution par rapport au taux de 2002 (31 %).

Les Canadiennes et les Canadiens fument moins de cigarettes

Le Canada compte non seulement moins de fumeurs, mais ces fumeurs consomment moins de cigarettes quotidiennement. Depuis 1985, le nombre de cigarettes consommées quotidiennement par les fumeurs est passé d'une moyenne

² Vague 1, 2003 ESUTC données recueillies auprès de plus de 10 500 répondants entre février et juin 2003. Pour des données plus détaillées, visitez www.vivezsansfumee.ca/esutc.

de 20,6 à 15,7 cigarettes. Les hommes continuent de fumer quotidiennement plus de cigarettes que les femmes (17,8 par opposition à 13,2 chez les femmes).

Un quart de la population canadienne a cessé de fumer

Un quart des Canadiennes et des Canadiens de 15 ans et plus avouent avoir consommé du tabac. Des préoccupations relatives à la santé ont été les raisons les plus communes ayant motivé l'abandon.

2.2 Stratégie de lutte au tabagisme du gouvernement fédéral

Selon le gouvernement du Canada, la façon la plus efficace de prévenir et de réduire l'usage du tabac est de viser tous les niveaux de la société pour résoudre le problème. À cette fin, les efforts de lutte contre le tabagisme du gouvernement ont mené une attaque sur plusieurs fronts contre l'usage du tabac, y compris :

- l'exigence selon laquelle des mises en garde illustrées contre les dangers pour la santé devaient être imprimées sur les emballages de produits du tabac, afin d'attirer l'attention sur les conséquences pour la santé liées à l'usage des produits du tabac;
- la restriction de la publicité relative aux produits du tabac et l'interdiction de toute promotion de commande;
- la mise sur pied de campagnes médiatiques sur l'abandon et la fumée secondaire, et la distribution de matériels à l'appui.

À l'échelle communautaire, de grands progrès ont été faits pour réduire l'impact de la fumée secondaire. À compter de 2003, plus de

300 communautés avaient établi des règlements municipaux pour vivre sans combustion.

Le Programme de la lutte au tabagisme de Santé Canada a reçu un mandat difficile de 10 ans en vertu de la Stratégie fédérale de lutte au tabagisme. Les objectifs de 10 ans visent à :

- réduire la prévalence du tabagisme de 25 % (taux de 1999) à 20 %;
- réduire de 30 % le nombre de cigarettes vendues;
- augmenter de 69 à 80 % la proportion de détaillants qui se conforment aux dispositions législatives sur la vente du tabac aux jeunes;
- réduire le nombre de personnes exposées à la fumée secondaire du tabac dans les lieux publics fermés; et
- explorer comment apporter des modifications aux produits du tabac afin de réduire les dangers pour la santé.

2.3 Situation internationale

L'Organisation mondiale de la santé a identifié plus de 100 pays qui ont rendu obligatoires différentes mises en garde contre les dangers pour la santé liés aux produits du tabac. Certaines réalisations significatives des dernières années sont identifiées ci-après.

- ***L'Australie arrive aux dernières étapes de la mise en œuvre de règlements semblables à ceux du Canada.*** Le gouvernement de l'Australie cherche actuellement à recevoir la rétroaction sur un projet de règlement visant à ce que des mises en garde illustrées contre les dangers pour la santé et des renseignements sur les effets du tabagisme sur la santé apparaissent sur les paquets de

cigarettes. Certaines options proposées visent à ce que les mises en garde occupent (1) 50 % de l'avant et du dos, ou (2) 30 % de l'avant et 90 % du dos des paquets de cigarettes, et que les 14 mises en garde fassent l'objet d'une rotation, sept à la fois, à tous les deux ans.

■ ***Le Brésil a élaboré de nouvelles mises en garde illustrées contre les dangers pour la santé qui seront affichées sur les paquets de cigarettes à compter d'août 2004.***

Le Brésil exige déjà que des mises en garde contre les dangers pour la santé couvrent entièrement l'une ou l'autre des deux surfaces d'affichage principales. Les nouvelles exigences comprennent l'affichage obligatoire d'images graphiques accompagnées de messages plus puissants ainsi que l'interdiction d'associer la marque du produit à l'affichage des niveaux de nicotine, de goudron et de monoxyde de carbone du produit.

■ ***L'Union européenne a adopté la directive 2001 sur l'emballage des produits du tabac.*** Les 15 États membres de l'UE doivent afficher de plus grandes mises en garde contre les dangers pour la santé sous forme de texte (30 % de l'avant du paquet, 40 % du dos, selon le nombre de langues nationales de l'État) ainsi qu'une marge intérieure sur les emballages. Des images feront sous peu partie des exigences relatives aux mises en garde contre les dangers pour la santé. Le rendement du goudron, de la nicotine et du monoxyde de carbone doit être affiché sur les surfaces plus larges sur les côtés du paquet.

Le Canada, en collaboration avec plus de 150 autres États membres de l'Assemblée mondiale de la santé, a contribué à la mise sur pied de la Convention cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) à l'échelle internationale. Le Canada a signé la CCLAT en juillet 2003. Pour entrer en vigueur, la CCLAT doit être ratifiée par 40 pays.

Bien que les initiatives actuelles de lutte contre le tabagisme du Canada comprennent la plus grande partie des exigences visées par la CCLAT, certains points mineurs doivent être ajoutés aux règlements du Canada. En ce qui a trait à l'étiquetage, les mises en garde contre les dangers pour la santé doivent occuper au moins 30 % des surfaces d'affichage des paquets de tous genres de produits du tabac (article 11 de la CCLAT).

2.4 Rétrospective – L'étiquetage des produits du tabac au Canada

Avant 1988, certains fabricants de produits du tabac respectaient un code d'étiquetage volontaire. La première loi canadienne à mandater l'étiquetage des produits du tabac a été la *Loi réglementant les produits du tabac* (LRPT), adoptée par le Parlement en 1988. En 1995, la Cour suprême du Canada a jugé les dispositions de la LRPT relatives à l'étiquetage inopérantes, affirmant que les fabricants de tabac devraient avoir le choix d'attribuer les mises en garde à leur auteur.

En 1997, le Parlement a adopté la *Loi sur le tabac*. Le *Règlement sur l'information relative aux produits du tabac*, adopté en vertu de l'autorité de la Loi en 2000, représente un renouveau important des approches antérieures sur l'étiquetage. Les nouveaux règlements exigeaient non seulement l'affichage des mises en garde contre les dangers pour la santé, mais mandataient aussi l'inclusion de messages de santé visant à aider les personnes à cesser de fumer, et étendaient les exigences relatives à la présentation des niveaux d'émissions et de constituants toxiques.

Résumé des recherches



3.1 Efficacité de l'étiquetage actuel – Paquets de cigarettes

Les mises en garde contre les dangers pour la santé sont évidentes, crédibles et informatives pour les fumeurs...

Les Canadiennes et les Canadiens ont démontré un appui général par rapport aux mises en garde sur les paquets de cigarettes. La plupart perçoivent les mises en garde comme une juste et importante source d'information. En outre, la plupart des jeunes et des adultes fumeurs avouent que les messages rendent la consommation du tabac moins attrayante (Environics, 2004a, Environics 2004b). Pratiquement tous les Canadiens ont remarqué les mises en garde actuelles, bien que moins de la moitié des fumeurs affirment les lire quotidiennement. Dix-huit pour cent des fumeurs adultes avouent qu'ils ne regardent et ne lisent jamais les mises en garde, tandis que seulement 7 % des jeunes fumeurs de 12 à 18 ans affirment n'avoir jamais regardé les messages.

Les fumeurs utilisent les mises en garde comme source de renseignements sur l'effet du tabagisme sur la santé et comme outil pour accroître leur désir d'abandonner le tabac (Environics 2004a, 2004b). En réalité :

- plus de sept fumeurs adultes sur dix et pratiquement neuf sur dix jeunes fumeurs affirment que les mises en garde contre les dangers pour la santé les renseignent efficacement sur les effets pour la santé;
- plus de la moitié des fumeurs adultes et des jeunes affirment que les messages les incitent à moins fumer près des autres personnes et à accroître leur désir de cesser de fumer;
- un moins grand pourcentage affirme que les mises en garde les incitent à tenter d'abandonner le tabac ou à moins fumer.

Une étude effectuée en 2001 suggère que les fumeurs qui lisent les mises en garde contre les dangers pour la santé, qui y songent et qui en discutent sont plus susceptibles de cesser de fumer, de tenter de le faire ou de réduire leur consommation du tabac (Hammond, Fong, McDonald, Cameron, Brown, 2003).

Loin des yeux, loin du cœur

Certains fumeurs affirment qu'ils évitent de regarder les mises en garde ou d'y penser en plaçant les paquets hors de la vue (13 % des fumeurs adultes; 21 % des jeunes fumeurs). (Environics 2004a, 2004b).

Selon une autre étude, les mises en garde seraient plus efficaces si leur contenu était plus positif et si les messages négatifs³ actuels relatifs aux effets du tabagisme sur la santé étaient combinés aux messages positifs axés sur les avantages liés à l'abandon du tabac. Les auteurs ont aussi souligné l'importance d'y inclure des messages qui favorisent les débats relatifs au tabagisme. Ils ont allégué que les messages qui incitent les personnes à reconnaître la différence entre leur comportement et leurs croyances contribuent à changer le comportement. Ils ont aussi discuté des avantages relatifs aux messages personnalisés pour des groupes cibles (Strahan, White, Fong, Fabrigar, Zanna, Cameron, 2002).

Les adolescents qui fument font référence aux mises en garde contre les dangers pour la santé et aux messages d'information sur la santé...

L'emballage des cigarettes représente, pour les jeunes fumeurs, une source importante d'information relative aux effets du tabagisme sur la santé. Cinquante pour cent des jeunes fumeurs affirment avoir récemment vu ou entendu l'information relative aux effets du tabagisme sur les paquets de cigarettes, par opposition à 55 % qui ont nommé la télévision et 36 % qui ont nommé l'école ou l'université

(Environics 2004b). De plus, les jeunes fumeurs regardent plus souvent les emballages que ne le font les fumeurs adultes : en effet, 80 % affirment avoir regardé ou lu les mises en garde plusieurs fois, notamment une fois par jour, une fois à tous les deux ou trois jours ou environ une fois par semaine, par opposition à 66 % des fumeurs adultes (Environics 2004a, 2004b).

Les jeunes fumeurs lisent aussi plus souvent les messages d'information sur la santé sur la face arrière du tiroir des paquets de cigarettes à coulisse; 31 % des jeunes fumeurs affirment avoir lu l'information environ une fois par semaine ou plus, par opposition à 20 % des fumeurs adultes. Lorsqu'on leur a demandé s'ils se souvenaient d'un message sur la face arrière du tiroir, 31 % des jeunes fumeurs ont mentionné des conseils pour cesser de fumer, par opposition à 11 % des fumeurs adultes (Environics 2004a, 2004b).

Ces résultats, combinés aux autres résultats résumés dans le présent document, suggèrent que l'étiquetage peut être plus efficace auprès des jeunes qu'il ne l'avait été prévu antérieurement (Santé Canada 2003b).

Messages d'information sur la santé – justes et utiles

Plus de la moitié des fumeurs adultes et plus de trois quarts des jeunes fumeurs considèrent que les messages d'information sur la santé sur la face arrière du tiroir ou du prospectus sont justes. Un aussi grand nombre affirment que l'information leur est utile. (Environics, 2004a, 2004b).

³ Dans le texte anglais, les auteurs ont utilisé les termes « gain-framed » et « loss-framed » pour identifier les messages positifs et négatifs respectivement.

Les énoncés sur les émissions toxiques pourraient être améliorés...

Les fumeurs appuient clairement l'affichage des renseignements sur les émissions toxiques sur les emballages. La moitié des fumeurs adultes et six sur dix jeunes fumeurs avouent avoir lu les énoncés sur les émissions toxiques sur le côté des paquets de cigarettes (Environics 2004a, 2004b).

Bien qu'au moins six sur dix fumeurs se souviennent que la nicotine et le goudron font partie de la liste des émissions toxiques sur les emballages de cigarettes, moins de trois sur dix se souviennent de l'une ou l'autre des quatre substances additionnelles, notamment le monoxyde de carbone, le formaldéhyde, l'acide cyanhydrique et le benzène (Environics 2004a, 2004b).

Les études indiquent que les fumeurs adultes sont au courant que la nicotine (43 %) et le goudron (35 %) peuvent causer des maladies et des problèmes de santé, et que seulement un pourcentage minime mentionne le monoxyde de carbone, le formaldéhyde, le benzène et l'acide cyanhydrique (Environics 2004a). Néanmoins, certains fumeurs sont incités à abandonner le tabac en raison de cette information (37 % des fumeurs adultes et 45 % des jeunes fumeurs), et d'autres sont incités à moins fumer (31 % des fumeurs adultes et 40 % des jeunes fumeurs) (Environics 2004a, 2004b).

Les fumeurs veulent des renseignements directs et simples sur les émissions toxiques...

Lorsque l'on a présenté une série d'énoncés possibles aux fumeurs faisant l'objet d'une étude qualitative, ils ont appuyé les textes courts, clairs et simples qui affichaient l'impact sur la santé lié à une seule substance (Environics 2003b).

Le tabagisme et le niveau d'enseignement...

Les Canadiennes et les Canadiens dont l'état socio-économique et le niveau d'enseignement sont moindres sont plus susceptibles de fumer. Une seule personne diplômée de l'université sur huit (14 %) fume, par opposition à un adulte sur trois (30 %) qui n'a pas terminé ses études secondaires (ESUTC, 2000).

La méthode d'étiquetage actuelle ne réussit pas aussi efficacement à joindre les adultes de faible niveau d'alphabétisation

L'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de 1994 (EIAA) a identifié et mesuré trois types d'alphabétisation, notamment la capacité de comprendre des textes suivis (l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information contenue dans des textes tels que des articles de journaux ou des ouvrages de fiction), la capacité de comprendre des textes schématiques (l'aptitude à trouver et à utiliser de l'information contenue dans des documents tels que des cartes ou des tableaux) et la capacité de comprendre des textes au contenu quantitatif (l'aptitude à faire des calculs à partir de chiffres contenus dans un texte, comme solder un compte).

L'EIAA a mesuré la compétence selon cinq niveaux différents à l'intérieur de chaque type d'alphabétisation. Vingt-deux pour cent (22 %) des Canadiennes et des Canadiens de 16 ans et plus se classent dans la catégorie de la lecture de textes suivis, ayant de la difficulté à lire et peu d'habiletés fondamentales ou de stratégies pour décoder et utiliser un texte (niveau 1). De même, 26 % des adultes canadiens sont identifiés comme ayant des capacités de lecture limitées, étant capables de lire mais pas très bien (niveau 2).

À ce niveau, les Canadiennes et les Canadiens peuvent seulement traiter du matériel simple et clair et présenté explicitement (site Web du DRHC [n.d.]).

Les études de Santé Canada indiquent que la méthode d'étiquetage actuelle des produits du tabac n'est pas appropriée à la plupart des Canadiennes et des Canadiens de faible niveau d'alphabétisation. Par exemple, bien que les personnes de faible niveau d'alphabétisation soient au courant que la consommation du tabac est nocive, plusieurs des mots, des images et des concepts utilisés dans les mises en garde actuelles sont trop difficiles ou abstraits pour communiquer ce message efficacement aux personnes de ce groupe; en effet, elles sont plus disposées à rejeter les messages que de faire un effort pour les comprendre (Créatec, 2003a).

Les messages d'information sur la santé ne sont pas assez remarqués ou lus par les fumeurs adultes...

Les Canadiennes et les Canadiens (y compris les fumeurs) ne sont pas très au courant des messages d'information sur la santé affichés soit sur la face arrière du tiroir des paquets de cigarettes à coulisse ou sur le prospectus placé dans les autres paquets de cigarettes. En effet, trop peu de Canadiennes et de Canadiens se souviennent de l'information inscrite au dos du tiroir ou sur le prospectus (Environics 2004b).

Lorsqu'on demande aux fumeurs, sans réflexion, s'ils se rappellent ou s'ils peuvent décrire ce qu'ils ont vu ou lu sur la face arrière du tiroir d'un paquet de cigarettes (sans regarder le paquet), pratiquement six fumeurs adultes sur dix affirment qu'il n'y a rien (1 %), offrent aucune opinion (37 %) ou disent qu'ils n'ont pas vu le tiroir (19 %) (Environics 2004a).

3.2 Mises en garde contre les dangers pour la santé liés au tabac sans combustion, aux cigares et au tabac à pipe

Bien que les recherches sur l'efficacité des mises en garde contre les dangers pour la santé et des énoncés sur les émissions toxiques aient été axées sur les paquets de cigarettes, au moins une étude qualitative à l'échelle nationale offre des données utiles sur la perception et l'opinion des utilisateurs d'autres produits du tabac (Créatec, 2003b).

Les résultats de l'étude suggèrent que d'après les utilisateurs de ces autres produits, l'information relative aux effets sur la santé liés aux produits du tabac est suffisante (ou surabondante), mais que leur compréhension et leur capacité de retenir ces messages pourraient être améliorées.

Les messages axés sur la fumée secondaire, les maladies de la bouche et la dépendance semblent avoir la plus grande crédibilité. En résumé, bien que les utilisateurs de cigares, de tabac à pipe et de produits de tabac sans combustion croient que l'affichage des mises en garde est important, à leur avis, la liste actuelle de messages n'est pas informative.

Que pensent-ils?

Plusieurs personnes qui fument des cigares ou la pipe (peu importe s'ils fument ou non des cigarettes) perçoivent ces produits comme étant moins susceptibles de créer une dépendance et moins dangereux que les cigarettes.

Les utilisateurs de tabac sans combustion perçoivent habituellement le produit comme étant susceptible de créer une dépendance mais moins dangereux pour eux et pour les autres puisqu'il est sans combustion. (Créatec, 2003b).

3.3 Orientation selon les recherches

Les résultats de recherches appuient l'orientation de Santé Canada relativement à son approche actuelle d'étiquetage. Les conclusions mettent en lumière les aspects particuliers qui sont efficaces et d'autres qui doivent être perfectionnés. Plus particulièrement :

- ***Il serait possible de joindre plus efficacement les adultes de faible niveau d'alphabétisation.*** La méthode actuelle relative aux renseignements et aux images graphiques ne réussit pas à joindre une grande partie de la population générale et de la population de fumeurs. Les images et les messages écrits sont trop complexes en soi, et, une fois jumelés, sont théoriquement trop subtiles et ne réussissent pas à transmettre le sens voulu aux personnes de ce groupe.
- ***L'énoncé sur les émissions toxiques pourrait être amélioré de manière à toucher un plus grand nombre*** de groupes de fumeurs. La sélection de substances actuelle est mal comprise. Plus de 50 % des lecteurs se souviennent seulement de deux des six substances.
- ***Les messages dans les mises en garde contre les dangers pour la santé ne touchent pas toutes les clientèles,*** surtout les adultes de faible niveau d'alphabétisation, les fumeurs plus âgés et les fumeurs invétérés. Une approche plus variée – comme la rotation de messages axés sur l'abandon et les messages visant à encourager les personnes qui pensent à abandonner le tabac – réussirait peut-être à toucher plus de personnes.
- Peu de fumeurs adultes remarquent ou lisent les ***messages d'information sur la santé*** (sur la face arrière du tiroir et sur le rabat supérieur des paquets à coulisse ou sur les prospectus placés dans les paquets à abattant).

Propositions de nouvelles exigences



Les pages suivantes identifient une série de propositions reconnaissant les types de modifications que Santé Canada prévoit apporter aux mises en garde contre les dangers pour la santé, aux énoncés sur les émissions et les constituants toxiques et aux messages d'information sur la santé. Les propositions, bien qu'axées surtout sur les paquets de cigarettes, seraient adaptées à tous les produits du tabac présentement en vente au Canada, tels que les bâtonnets de tabac, le tabac en feuilles, les cigares, le tabac à pipe, les *bidis*, les *kreteks* (aussi connues comme des cigarettes parfumées au clou de girofle), le tabac à pipe orientale (aussi appelées *narguileh* et *shisha*), et tous les genres de tabac sans combustion que l'on peut priser, sucer ou mâcher.

Santé Canada vous invite à transmettre votre rétroaction relative aux propositions ainsi que toute autre suggestion. Une liste de questions est jointe afin de vous aider à évaluer les projets de modifications et à fournir une rétroaction.

4.1 Mises en garde contre les dangers pour la santé

Proposition

Créer certains messages particuliers à l'intention d'auditoires variés tels que les adultes de faible niveau d'alphabétisation, les jeunes, les fumeurs invétérés et les personnes qui songent à abandonner le tabac en :

- créant des messages d'encouragement, y compris des renseignements sur les avantages pour la santé liés à l'abandon et des conseils sur les façons de cesser de fumer;
- élaborant des messages simples quoique informatifs sur les émissions et les constituants toxiques, y compris, par exemple, les effets sur la santé de l'une des substances toxiques présente dans le tabac ou dans la fumée du tabac;

- élaborant 48 mises en garde, affichées un nombre à la fois, réparties également parmi tous les emballages et changées à tous les deux ans en rotation;
- combinant les mises en garde sur les avantages de l'abandon, aux conseils sur l'abandon ou aux messages d'encouragement à l'intention des personnes qui songent à cesser de fumer;
- continuant d'exiger que les messages occupent 50 % des principales surfaces exposées sur la plupart des produits fumés;
- étendant l'exigence selon laquelle les messages doivent occuper 30 % des principales surfaces exposées sur les produits tels que les cigares, le tabac à pipe et le tabac à pipe orientale et tous les types de produits de tabac sans combustion.

Motif

La série actuelle de mises en garde emprunte une approche qui accentue les dangers pour la santé et les effets de la consommation du tabac. Cette approche s'est avérée un moyen efficace pour transmettre l'information à bon nombre de fumeurs. Bien que l'utilité des mises en garde ne soit pas épuisée, les Canadiennes et les Canadiens sont peut-être habitués aux images affichées sur les emballages de produits du tabac. Les mises en garde pourraient perdre leur effet au fil du temps. Les recherches dressent un profil convainquant du fait que ces messages pourraient être personnalisés de manière à mieux répondre aux besoins des différents segments de la population. De plus, le fait de diminuer les messages pendant une même période mais de les changer plus souvent donnerait peut-être lieu à un meilleur souvenir.

Estimation et commentaires

1. Avez-vous décelé des avantages découlant de l'élaboration de messages axés sur des clientèles particulières?
2. Que pensez-vous de l'ajout de messages axés sur les avantages de l'abandon ou qui offrent des conseils sur l'abandon?
3. Pouvez-vous suggérer un autre moyen de présenter les mises en garde aux fumeurs et aux fumeurs éventuels ou aux utilisateurs d'autres produits du tabac de façon à les sensibiliser davantage aux impacts sur la santé liés à l'usage du tabac?

4.2 Messages d'information sur la santé

Proposition

Élaborer de nouveaux messages d'information sur la santé qui figureront sur la face arrière du tiroir des paquets de cigarettes à coulisse, ou sur le prospectus et sur le rabat supérieur des paquets qui :

- seront brefs et clairs, et qui, par rapport aux messages d'information sur la santé actuels, offriront des renseignements plus lisibles et qui favoriseront le souvenir;
- seront présentés en plus gros caractères, afin de favoriser la lecture et le souvenir;
- seront de nature plus positive et axés sur l'action, expliquant aux personnes qu'il est possible de cesser de fumer et où chercher de l'information (notamment, le numéro 1 800, le site Web, le professionnel de la santé);

- seront plus évidents; par exemple, le message d'information sur la santé qui figure actuellement sur la face arrière du tiroir pourrait être déplacé pour figurer sur le rabat supérieur;
- comprendront d'autres renseignements utiles aux fumeurs (p. ex., un horaire d'« abandon » accompagné d'un message relatif à l'abandon) qui figureront sur la face arrière du tiroir du paquet à coulisse ou sur le prospectus.

Motif

Santé Canada croit que l'information présentée plus clairement et plus simplement, serait davantage évidente et utile aux fumeurs et aux fumeurs éventuels. Dans le même ordre d'idées, des messages d'information sur la santé plus simples et plus courts seraient avantageux pour les utilisateurs de tabac à faible niveau d'alphabétisation. Les renseignements sur les moyens d'obtenir de l'aide pour cesser de fumer seraient possiblement plus utiles que des renseignements élaborés sur l'abandon comme tel.

Estimation et commentaires

1. Quels sont les avantages et/ou les forces des choix présentés ci-dessus?
2. Que pensez-vous de la modification de l'information présentée et de l'accent sur les endroits où il est possible d'obtenir de l'information sur l'abandon du tabac?
3. Pouvez-vous suggérer d'autres moyens d'améliorer les messages d'information sur la santé?

4.3 Énoncé sur les émissions et les constituants toxiques

Proposition

Dans le cas des produits fumés, remplacer l'énoncé actuel sur les émissions toxiques par une nouvelle série d'énoncés qui :

- sont axés sur une des huit substances à la fois, (par exemple, la nicotine, le monoxyde de carbone, l'acétone, le formaldéhyde, l'acide cyanhydrique, le benzène, le toluène et le benzo[a]pyrène) et qui présentent des renseignements clairs et concis sur la substance et ses effets sur la santé, ainsi que la fourchette du produit en fonction de son exposition actuelle;
- sont répartis également parmi les emballages, de la même manière que le sont les messages actuels de mise en garde contre les dangers pour la santé.

En ce qui a trait aux produits du tabac sans combustion que l'on peut priser, sucer ou mâcher, on exigera :

- une série d'énoncés sur les constituants toxiques dont chacun se concentre sur l'une des trois substances ou classes de substances (la nicotine, le goudron et les nitrosamines) et qui présentent des renseignements clairs et concis sur la substance et ses effets sur la santé, ainsi que le montant présent dans le produit en fonction de son exposition actuelle;
- un énoncé sur la quantité de glucides dans le produit visant à mieux renseigner les utilisateurs sur le taux élevé de sucre dans certains produits du tabac sans combustion.

Motif

Les personnes qui utilisent ces renseignements ont demandé que l'énoncé sur les émissions toxiques soit plus direct, clair et facile à comprendre. Les propositions visent à répondre à cette demande en s'assurant que l'énoncé sur les émissions toxiques sur les emballages est évident, informatif et crédible pour un plus grand segment d'utilisateurs de tabac.

Estimation et commentaires

1. Quels sont les avantages liés aux propositions?
2. La proposition éliminerait le besoin d'afficher les six émissions et leur fourchette sur chaque paquet. L'élimination de la liste vous préoccupe-t-elle?
3. Pouvez-vous suggérer d'autres façons de présenter l'information sur les émissions et les constituants toxiques qui aideraient à rendre l'étiquetage plus évident et plus utile aux utilisateurs de tabac?

4.4 Autres propositions, conseils et commentaires

En plus des commentaires et de la rétroaction sur les propositions spécifiques identifiées dans le présent document, nous incitons les groupes et les particuliers à fournir d'autres commentaires et suggestions qui permettraient à Santé Canada (en fonction de son mandat et en vertu de la *Loi sur le tabac*) de concevoir un étiquetage évident, informatif et crédible.

Nous sommes intéressés plus particulièrement à la rétroaction qui nous aiderait à identifier :

- 1. L'information manquante...** y a-t-il des lacunes dans nos propositions qui, une fois comblées, donneraient lieu à un étiquetage plus évident, informatif et crédible?
- 2. Propositions ou points à examiner supplémentaires...** Nous accueillons les idées qui aideraient les fumeurs et les fumeurs éventuels à comprendre les dangers pour la santé liés à l'usage du tabac et à réaliser que l'abandon du tabac est à la fois possible et avantageux.
- 3. Appui général pour les propositions de Santé Canada ou désaccord...** Même si vous n'avez pas d'autres suggestions ou idées à fournir, nous aimerions savoir si, dans l'ensemble, vous appuyez notre approche visant à modifier l'étiquetage des produits du tabac. Communiquez-nous vos impressions.

Rétroaction



Santé Canada s'engage à poursuivre ses démarches dans la voie du succès tracée par les exigences actuelles en matière d'étiquetage. Santé Canada invite toutes les organisations et tous les particuliers intéressés à examiner les propositions identifiées ici, à répondre à la gamme de questions posées et à fournir une rétroaction et des renseignements alors que nous mettons au point les nouvelles exigences du *Règlement sur l'information relative aux produits du tabac*.

Comment et quand fournir la rétroaction

Nous vous encourageons à transmettre votre rétroaction par la poste, par télécopieur ou en répondant par voie électronique.

Les commentaires et les suggestions doivent être envoyés au plus tard le 5 novembre 2004 à :

M^{me} Christine Belle-Isle
Gestionnaire intérimaire, Réglementation
Programme de la lutte au tabagisme
Santé Canada
I.A. 3507C1
123, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Télécopieur : (613) 941-1551
Courriel : pregs@hc-sc.gc.ca

Références bibliographiques

- Développement des ressources humaines Canada. (Secrétariat national à l'alphabétisation) (aucune date). *Coup d'œil sur l'alphabétisation au Canada : Mise à jour*. <http://www.nald.ca/nls/nlsildf/fact3.htm>. (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Environics Research Group Limited (2000). *Health Warning Messages on the Flip/Slide and Inserts of Cigarette Packaging – A Survey of Smokers*. Ottawa : Santé Canada. http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tobacco/pdf/flip_side2.pdf (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Environics Research Group Limited (2003a). *Renseignements sur les produits toxiques figurant sur les paquets de cigarettes : Résultats d'un sondage réalisé auprès de fumeurs*. Ottawa : Santé Canada.
- Environics Research Group Limited (2003b). *Summary Report of Four Focus Groups in Toronto & Montreal on Awareness and Understanding of Toxic Emissions Information on Tobacco Packaging*. Ottawa : Santé Canada.
- Environics Research Group Limited (2004a). *Wave 8 Surveys: The Health Effects of Tobacco and Health Warning Messages on Cigarette Packages – Survey of Adults and Adult Smokers* (ÉBAUCHE). Ottawa : Santé Canada.
- Environics Research Group Limited (2004b). *Wave 8 Surveys: The Health Effects of Tobacco and Health Warning Messages on Cigarette Packages – Survey of Youth* (ÉBAUCHE). Ottawa : Santé Canada.
- Hammond, D. *et al.* (2003). "Impact of the Graphic Canadian Warning Labels on Adult Smoking Behaviour." *Tobacco Control*, 12: 391-395.
- Kaiserman, MJ, Makomaski Illing EM, Dasko. D. Santé Canada (2003). *Évaluation des mises en garde du Canada à la santé : suivi de 18 mois*. Diaporama. Ottawa : Santé Canada. <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tobacco/research/helsinki/pdfs/HWMS-f.pdf> (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Les Études de marché Créatec + (2003a). *Caractéristiques des mises en garde sur les paquets de cigarettes qui informent efficacement les fumeurs peu alphabétisés : Rapport final*. Ottawa : Communication Canada.
- Les Études de marché Créatec + (2003b). *Health Warning Messages on Smokeless Tobacco, Cigars and Pipe Products – A Qualitative Study with Consumers*. Ottawa : Santé Canada.
- Minister of Health and Ageing, gouvernement de l'Australie. (le 2 février 2004). *News Release, Parliamentary Secretary to the Minister for Health and Ageing*. <http://www.health.gov.au/mediarel/yr2004/tw/wor003.htm>. (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- National Health Surveillance Agency, gouvernement du Brésil (le 28 octobre 2003). *Communiqué*. <http://www.anvisa.gov.br/eng/informs/news/281003.htm>. (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Santé Canada (1999). *Projet de nouvelles exigences d'étiquetage pour les produits du tabac – Document de consultation*. Ottawa : Santé Canada.
- Santé Canada (2000) *Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada*. <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/recherches/esutc/index.html/2000>. (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Santé Canada (2003a). *Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada* <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/recherches/esutc/index.html>. (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Santé Canada (2003b). *Le Canada, un modèle de lutte globale contre le tabagisme (Réflexion sur l'expérience canadienne – Résumé)*. <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tobacco/research/helsinki/pdfs/CdnExp-f.pdf> (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Santé Canada (2003c). *La Stratégie nationale : Aller vers l'avant – Rapport d'étape 2003 sur la lutte contre le tabagisme*. Ottawa : Santé Canada. <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/politique/rap03/index.html>. (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Statistique Canada (1996). *Lire l'avenir : un portrait de l'alphabétisme au Canada. Faits saillants de Lire l'avenir : un portrait de l'alphabétisme au Canada*. Ottawa : Statistique Canada. http://www.statcan.ca/francais/freepub/89F0093XIF/free_f.htm. (Date d'accès : le 19 avril 2004).
- Strahan, E.J. *et al.* (2002). "Enhancing the Effectiveness of Tobacco Package Warning Labels: A Social Psychological Perspective." *Tobacco Control*, 11: 183-190.
- Wiseman, G. et Rogers, B. (aucune date). *Forger un consensus sur la convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) : l'expérience du Canada*. Diaporama. Ottawa : Santé Canada. <http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tobacco/research/helsinki/pdfs/GloriaByron-f.pdf>. (Date d'accès : le 19 avril 2004).